

# Régime lacté

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **51 (1913)**

Heft 41

PDF erstellt am: **15.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-209859>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),  
E. Monnet, rue de la Louve, 1.Pour les annonces s'adresser exclusivement  
à l'Agence de Publicité Haasenstejn & Vogler,  
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,  
et dans ses agences.ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;  
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.  
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



**Sommaire** du N° du 11 octobre 1913 : † Louis Pelet. — Boutade. — L'étai onna caietta (Marc à Louis). — L'accord heureux (Pierre d'Antan). — Boutades! — Les premiers vaudois (Fin). — Boutade. — Qu'en dites-vous, Mesdames? — La redingote grise. — Boutade. — Le fils de sa seigneurie (A suivre) (Adolphe Villemard). — Boutades.

## † Louis Pelet.

Jeudi après-midi, à Lausanne, des centaines de personnes ont rendu les derniers honneurs à M. Louis Pelet, ancien directeur de l'Ecole cantonale de commerce. Le défunt était connu dans tout le canton, et il connaissait chacune de nos 388 communes. On a pu lire dans les quotidiens les services qu'il a rendus au cours des cinquante années qu'il consacra à l'enseignement public, comme instituteur à Mont-la-Ville, et à Lausanne, puis comme maître d'arithmétique et de comptabilité à l'ancienne Ecole industrielle cantonale, enfin comme directeur de l'Ecole de commerce.

M. Louis Pelet incarnait le type du Vaudois de la vieille roche, du Vaudois à la fois bonhomme et fin, simple, cordial, jovial. Il fut de tout temps un ami dévoué du *Conteur*, et il lui a maintes fois envoyé quelque bon mot entendu dans ces charmantes réunions d'amis, où l'esprit jaillit tout naturellement et qu'il égayait de ses saillies ou de ses chansons.

En fait de chansons, le défunt goûtait particulièrement celle dont voici le refrain :

Un grain de blé vaut mieux qu'un grain de poudre  
et il l'entonnait de toute son âme de pacifique. Il avait raison, le vieux chanteur, et le monde n'irait que mieux si les grandes et les petites puissances pensaient comme lui et comme le chansonnier.

Nous conserverons le souvenir de cet homme aimable, dont l'âge n'avait pas altéré la belle humeur; de ce Vaudois qui était attaché si profondément à son pays et qui lui a été utile en restant un modeste jusqu'au bout.

**Au tribunal.** — Un avocat a la déplorable habitude d'employer de très longs mots qu'il met une heure à prononcer, tels que : incontestablement, indubitablement, inévitablement.

Au cours d'une de ses plaidoieries, un juge murmure à l'oreille de son voisin :

— En voilà un qui de deux mots n'a jamais su choisir le moindre.

## L'ETAI ONNA CAIETTA

Lo menistre de Mollie-Pantet reincontre l'au-tra vèprà Pierro Derbon, que lài dit dinse :  
— Eh! lè vò, monsu lo menistre! Que ie su conteint de vo vèrè. Justameint, voliàvo vo demàndà : Cràide-vo que pouaisso fère batsi demeindze que vint?

— Ma, lè bin su! que lài repond lo bràvo menistre, on pào batsi tote lè demèindze, hormi lo dzo dau djonno, qu'on è dza bin prau grand teimps ào pridzo.

— Eh bin! se cein vo fà rein, l'amèneri la bouibetta po duve z'hàore.

— Quemet? po duve z'hàore? Ma lo pridzo l'è à onje hàore et on batse à midzo.

— Vài mà, vu vo dere, monsu lo menistre; po midzo l'è on parrain que pào pas itre quie. Cràide-vo que po duvé z'hàore l'affère n'adrà pas?

— L'è que... po duve z'hàore!... l'è galèzameint eimbèteint. Sarài lo premi coup! Batsi à duve z'hàore... On verra.

— Cein m'arreindzerài bin, monsu lo menistre.

— Na pas mé, einfin on verra...

— Sarài vito fè, vo n'arài pas falta de dere tote lè prèire.

— On verra, que vo dio.

— On verrat, so lài repond Pierro Derbon, que na ma fài, monsu lo menistre, n'è pardieu pas on verrat, l'è onna caietta!

MARC-A LOUIS.

## L'accord heureux.

Las de se faire la guerre  
Bacchus et le dieu d'amour  
Burent dans un même verre  
Et firent la paix un jour.  
O jour aigre de mémoire!  
Depuis cet accord heureux  
L'Amour nous permet de boire  
Et Bacchus d'être amoureux.

Pour gage, au dieu de la treille,  
L'Amour donna son flambeau;  
Bacchus donna sa bouteille  
Pour rendre l'accord plus beau  
O jour aigre de mémoire!  
Depuis cet échange heureux,  
L'Amour nous invite à boire  
Bacchus nous rend amoureux.

(Communiqué par PIERRE D'ANTAN.)

**Pas si bœuf!** — C'était à Paris.

Il y avait dernièrement un bœuf qu'on amenait tous les jours à Paris pour le vendre, sans qu'il pût trouver d'acheteur.

C'était d'autant plus désagréable que ces bestiaux ont le rouge en horreur, et qu'il rencontrait trop de gens décorés de la Légion d'honneur.

L'autre jour encore, ce bœuf veut se jeter sur un monsieur qui avait quelque chose à la boutonnière.

Il se précipite, et s'arrête tout à coup, inclinant la tête en signe d'excuse.

Ce monsieur était simplement officier d'Académie.

**Régime lacté.** — Le docteur X... raconte qu'il obtient des résultats merveilleux du régime lacté. Seulement, il conseille à ses clients d'alterner la nature du lait, tantôt chèvre, tantôt vache, tantôt ânesse.

— Mais alors, conclut son interlocuteur, vos malades vont toujours de pis en pis, pour se parler de mieux en mieux.

## LES PREMIERS VAUDOIS

IV (Fin).

MÉMOIRE

ADRESSÉ À S. M. I. CATHERINE II

PAR F.-C. DE LA HARPE.

en réponse à la dénonciation de Messieurs de Berne, contre le lieutenant-colonel Frédéric-César de La Harpe, instituteur de LL. AA. II. les Grands-Ducs de Russie, transmis à Messieurs de Berne, en 1791.

Les enlèvements successifs de citoyens, et les procédures secrètes et arbitraires, que protégeait le militaire, montrant que l'empire des lois avoit cessé, plusieurs citoyens respectables ont dû fuir, pour se soustraire à des actes de vengeance, que des juges intéressés à leur perte, exerçoient sous la protection de 4000 bayonnettes.

Mr. de Yens, mon parent, a continué d'habiter son château, qui n'étoit qu'à 200 pas de la maison, où les commissaires-inquisiteurs ont tenu leurs séances, jusques au jour, où MM. Rosset de Rochefort, et Muller, seigneurs de la Mothe, deux citoyens notables, venus de Lausanne sous la bonne foi, ont été enlevés. 1200 hommes étoient commandés pour l'enlever dans la nuit, et des barques armées devoient le déposer dans les souterrains de Chillon. Des étrangers de distinction n'ont pas même échappé à ces violences, qui ont fait, à l'instant, baisser de 20 pour 100 le prix des terres, et ont été terminées par une *amende honorable publique*, à laquelle les députés des villes, ont été forcés de se soumettre, à Lausanne.

J'étois loin de prévoir ces outrages, mais j'avois prévu une exécution militaire; aussi, telle fut mon indignation, en voyant l'insouciance de mes compatriotes, que j'aurois souhaité les ailes du vent, pour aller leur révéler les dangers qui les menaçoient, pour leur indiquer leurs ressources, ainsi que les moyens de repousser avec succès, une agression aussi injuste.

Pour résumer. Ce n'est pas moi qui excitai, ci-devant, les villes à réclamer contre les impositions ruineuses appelées *droits de péages*. Les requêtes et les mémoires provoqués par les *impositions arbitraires* de 1781 et 1782, ont été rédigés, sans ma participation; et je n'ai point soufflé aux *sujets*, officiers dans les régimens *Ernst, Rochmondet et May*, en France, en Piémont, et en Hollande, les requêtes qu'ils ont présentées, pour obtenir que les 236 familles bourgeoises de Berne, ne s'attribuassent plus exclusivement, les trois quarts des compagnies, et des places d'officiers, tandis que les 80,000 familles *sujettes*, sont forcées de se contenter du quart restant.

J'ai appris, par les papiers publics seulement, que les villes avoient réclaté, contre les enlèvements et les procédures arbitraires. Je suis, enfin, complètement étranger aux fêtes des 14 et 15 Juillet, ainsi qu'à tout ce qui a suivi; d'où